

Franchement, je ne vois rien dans le bill à l'étude qui porte à croire que ce programme va être maintenu. Le ministre a nié qu'il s'agit tout bonnement de changer la loi pour qu'elle figure sur un côté de la page plutôt que sur l'autre. Je parle du grand livre politique qui, en fait, a deux pages. Je ne figure ni sur l'une, ni sur l'autre.

• (8.10 p.m.)

Selon moi, le problème posé par l'ARDA, a été que le gouvernement n'a pas, jusqu'à présent, accordé assez d'importance aux domaines de la recherche et des statistiques. Il est inexact de dire que ceux-ci ont été inclus dans ce projet de loi. Si vous lisez le bulletin publié par l'ARDA en janvier 1965 dans le *Wildlife and Rural Development*, vous constaterez qu'on a fait de nombreux projets et de multiples enquêtes quant aux possibilités de la recherche et des statistiques. D'autres publications ont mentionné qu'on a procédé à des examens et à des relevés dans certaines régions du Canada. Selon moi, l'ARDA est maintenant en mesure de déterminer les besoins longtemps d'avance et de savoir où se trouvent ceux qui peuvent et doivent être comblés.

Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre a parlé d'un second bill qui, si j'ai bien compris, portera sur des régions beaucoup plus étendues et s'appliquera directement à de vastes secteurs à revenu modique et d'une catégorie particulière. Je peux vous en citer un dans ma propre région, le secteur Abitibi-Témiscamingue; il y a aussi celui qui est au sud de Restigouche, au Nouveau-Brunswick. Il existe nombre de secteurs comme ceux-là qui devraient être nommément destinés à recevoir d'autre aide que celle que prévoient les ententes conclues jusqu'ici entre les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Si tel est le cas, j'imagine que la plupart des députés vont appuyer le second bill. Mais, puisque nous sommes en train de modifier la loi de l'ARDA, nous devrions y ajouter un article distinct concernant ces secteurs où, j'espère, le gouvernement fera preuve d'initiative au lieu de se fier sur des accords avec les provinces.

Certains députés craignent que le second bill n'entraîne la création de nouveaux organismes et de nouvelles ententes, si bien qu'on aurait plus de fonctionnaires que de projets. Le personnel des conseils consultatifs va coûter très cher. Mais, à mon avis, les objets du second bill pourraient être incorporés dans celui-ci. J'ai lui le second bill et n'y ai rien vu de contraire à l'ARDA. Il met tout simplement l'accent sur de grandes régions, plutôt que sur des entreprises particulières.

L'ARDA est un sigle accrocheur. Il n'est pas sans me rappeler certains partis politiques qui, avec le temps, sont connus par leurs ini-

tiales plutôt que par leurs noms, qu'on a tendance à oublier. C'est le cas de l'ARDA. Bien des gens savent ce que l'ARDA peut apporter à leur région, mais se fichent de ce que ses initiales représentent. C'est pourquoi j'espère que son nom sera conservé en entier.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je me dois d'abord de féliciter le ministre qui occupe son fauteuil ce soir. Nous regrettons qu'il ne fût pas là le jour de la présentation de la résolution. Ce soir, l'exposé qu'il nous a donné, et surtout l'enthousiasme qu'il a témoigné en le donnant, agissait un peu comme un baume pour nous faire accepter ses données avec plus d'empressement.

Il y a quelque chose de bien dans ce qu'il nous a présenté ce soir mais, par ailleurs, il y a des choses que nous ne pouvons appuyer sans réserve. Mais dans l'ensemble, je crois que c'est un pas de plus en avant pour le plan ARDA.

L'honorable député de Timiskaming (M. Peters) disait tout à l'heure que le ministre semblait répéter son discours de 1964. Je crois que l'honorable député de Timiskaming a oublié qu'en agriculture les terres agricoles se renouvellent chaque année, et ceci ne veut pas dire que c'est la même moisson.

En écoutant le ministre, j'ai cru qu'il voulait ajouter tout simplement de la couleur locale dans ce plan ARDA qu'il a l'air de chérir et pour lequel il se dévoue sérieusement. C'est pour cela que ce soir, bien qu'il connaisse déjà mes idées dans certains domaines de l'ARDA, je tiens à le féliciter de son bon travail et surtout parce qu'il est sincère. Parce qu'il ne peut pas exercer une influence à tous les échelons du plan ARDA—peut-être qu'il ferait beaucoup mieux encore s'il le pouvait—mais comme il ne peut que s'occuper de son poste, on ne peut certes lui imputer tous les péchés de l'administration.

Au sujet du bill qu'il nous présente ce soir, visant un changement de nom, j'ai réagi un peu comme les autres députés. Avant d'entendre les explications de l'honorable ministre, je me demandais pourquoi ce changement de titre, alors que la première loi, en 1961, était la loi de ARDA, c'est-à-dire la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, et qu'on veut l'appeler aujourd'hui loi sur l'aménagement rural. Je me demandais, en vérité, ce qu'il y avait comme changement.

Dans ses explications, le ministre dit que c'est pour atteindre certains domaines de l'agriculture. Mais à mon avis, l'ancienne loi atteignait tous les domaines de l'agriculture et toutes les régions agricoles. Si l'on regarde comment on a employé cette loi dans le passé,

[M. Peters.]